

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **7 juin 2010**

Décision n° **B-2010-1607**

commune (s) : Lyon 9° - Lyon 7°

objet : Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable et une demande de permis de construire

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Rapporteur** : Monsieur Darne

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 31 mai 2010

Compte-rendu affiché le : 8 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Philip (pouvoir à Mme Pédrini), Passi, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Dognin-Sauze, Gelas, M. Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à M. Darne J.), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Arrue, Lebuhotel.

**Bureau du 7 juin 2010****Décision n° B-2010-1607**

commune (s) : Lyon 9° - Lyon 7°

objet : **Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable et une demande de permis de construire**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 27 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Le président d'un établissement public doit être expressément autorisé à déposer les demandes de permis de construire, de démolir ainsi que les déclarations préalables. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, il est demandé d'autoriser monsieur le Président à déposer, le moment venu, ces demandes pour les sites suivants, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

**Déclaration préalable :**

- Lyon 7° :

. 64, rue André Bollier - travaux concernant la réfection de la façade des bâtiments de la direction de l'eau (Esx Bollier). Il s'agit de refaire 200 mètres carrés de la façade du bâtiment contenant des bureaux donnant sur la rue André Bollier ainsi que le mur de clôture où la peinture s'écaille et où plusieurs tags sont présents.

**Permis de construire :**

- Lyon 9° :

. 368, avenue de Balmont portant sur la restructuration de la direction de l'eau, le personnel passant de 11 à 16 agents.

Le projet d'extension de 100 mètres carrés surface dans œuvre (SDO) et de 77 mètres carrés surface utile (SU) concerne :

- 3 bureaux de 14 mètres carrés SU,
- 1 salle de réunion de 35 mètres carrés SU ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**Autorise** monsieur le Président à :

- a) - déposer une demande de déclaration préalable concernant la réfection de la façade des bâtiments de la direction de l'eau située 64, rue André Bollier à Lyon 7°,
- b) - déposer une demande de permis de construire portant sur le tènement situé 368, avenue de Balmont, en vue de la restructuration et du projet d'extension de bâtiments de la direction de l'eau,
- c) - accomplir tous les actes contractuels y afférents.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 juin 2010.**